

# **Autorisation Temporaire** d'Utilisation

Françoise MANCEL

Référent Autorisation Temporaire d'Utilisation / Direction de l'Evaluation ANSM 20 juin 2014

# L'ATU, c'est quoi ?

# procédure <u>exceptionnelle</u>, française, dérogatoire, depuis 1994,

- qui
  - permet l'accès
  - à des médicaments n'ayant pas d'AMM en France
  - quand il y a un besoin thérapeutique non couvert
- et contrôlée par l'ANSM

Toute utilisation de spécialité sans AMM en France (essai clinique ou ATU) est soumise à autorisation préalable de l'ANSM

# De quels médicaments s'agit-il?

- ◆ Médicaments sans AMM en France :
  - Soit autorisés à l'étranger (AMM)
    - Souvent de vieux produits
    - Formes pédiatriques
  - Soit en cours de développement ou AMM en cours d'évaluation
  - parfois désignés médicaments orphelins
- Autres situations :
  - Suspension, refus ou retrait d'AMM, arrêts de commercialisation
  - mais un besoin pour certains patients
    - Ex: Nizoral® et Cushing

## 2 types d' ATU

#### ATU de cohorte / ATU nominative

#### en commun:

caractère exceptionnel,

pour un médicament destiné à traiter une maladie grave ou rare,

en l'absence de traitement approprié et disponible

lorsque la mise en œuvre du traitement ne peut pas être différée

#### **ATU** cohorte

- ◆à la demande d'un laboratoire / engagement AMM
- pour un groupe de patients
- sécurité et efficacité <u>fortement</u> <u>présumées</u>
- ATU pour un an , renouvelable
- ◆ ATU avec RCP, notice, étiquetage
- suivi obligatoire des patients et collecte de données selon un Protocole d'Utilisation Thérapeutique (PUT)

#### **ATU** nominative

- ◆ À la demande et sous la responsabilité d'un médecin hospitalier (établissement de santé)
- Via une PUI
- ◆ Pour un patient nommément désigné
- ◆ ne pouvant participer à un EC
- ◆ sécurité et efficacité <u>présumées</u>
- ◆ Pour un médicament pour lequel :
  - AMM ou ATUC demandée par le laboratoire
  - Ou engagement à le faire, dans délai déterminé
  - Ou EC en cours ou demande d'AEC en France

## **ATU** nominative

Exceptionnellement, des dérogations aux exigences de recevabilité

 « conséquences graves à court terme très fortement probables »

OU

 arrêt commercialisation mais besoin pour certains patients dans une autre indication (ex : Nizoral® et Cushing)

ou

si refus ATUc, AMM mais bénéfice individuel

### **ATU** nominative

- ◆ATUn pour la durée du traitement, renouvelable
- information du patient à justifier dans le Dossier Médical Patient
- Protocole d'Utilisation Thérapeutique avec retour d'informations à l'ansm se généralise :
  - devient obligatoire sauf pour les situations « dérogatoires »

# L'évaluation des ATU par l'ANSM

#### **Evaluation**

- du médicament
  - qualité
  - sécurité
  - efficacité
- du contexte médical
  - la maladie
  - les alternatives thérapeutiques

#### **Durée de l'évaluation**

ATU Cohorte: ~ 4 mois (processus similaire / parallèle à l'AMM)

ATU nominative : quelques heures à semaines (fonction de la connaissance)

**♦** Pas de durée fixée par la loi

# **Pharmacovigilance**

- →en accord avec le PUT
- suivi organisé de chaque patient selon le PUT
- ◆ remontée des informations : médecin → laboratoire
- un CRVP responsable du suivi national
- rapports de synthèse à l'ANSM
  - laboratoire → CRPV responsable + ANSM
  - évaluation
- Retour d'information vers prescripteurs résumés des rapports de synthèse
- → en l'absence de PUT

notification spontanée des El par les médecins (CRPV-firme) + PSUR

## **Information**

#### Publication sur le site Internet ANSM

- Liste des ATU C en cours avec
  - ✓ Protocoles d'Utilisations Thérapeutiques
  - **✓** RCP
  - ✓ Notice patient
- Résumés des rapports de synthèses
- Liste des ATU C arrêtées
- Liste des ATU C refusées
- Liste des ATU n



#### Des chiffres ...

#### **◆** ATUN

en 2013 : les chiffres restent globalement stables et élevés

- 210 Médicaments (> 1000 depuis 1994)
- ~ 27500 ATUn et 340 refus
- ~ 15 000 patients/an (30% enfants)
- Environ 50 nouveaux médicaments demandés par an.

#### **◆ ATUC**

- Depuis 1994 : 194 spécialités (115 nouvelles SA)
- Une cinquantaine d'avis négatifs
- Durée : quelques mois à plusieurs années en général ~1 an
- En 2013 : 9 nouvelles ATUC, 15 au cours des 6 premiers mois 2014
- ◆ Évolution vers une AMM :
  - 19 spécialités ont obtenu une AMM en 2013, 17 en 2012

# Innovations thérapeutiques mises à disposition plusieurs mois avant l'AMM

#### En 2013

6 molécules (10 spécialités) ont été disponibles en ATUC soit 43% des ATUC

4900 patients traités en cancéro/hémato soit 85 % des patients traités en 2013 via une atuC

# innovations thérapeutiques mises à disposition plusieurs mois avant l'AMM

- Cancérologie/hématologie :
  - Thérapies ciblées : vemurafenib, crizotinib, ruxolitinib, régorafenib, ...
  - Abiratérone
- → Hépatite C : bocéprévir, télaprévir ; très récemment Sofosbuvir et Siméprevir
- ◆ Tous les nouveaux médicaments du VIH (les antiprotéases en 96), sclérose en plaques, anti TNF,...

# LFSS 2014 article 48

Concerne la période entre l'arrêt des ATU et la commercialisation effective avec fixation du prix

#### **♦ Pour les poursuites de traitement, ATUn ou ATUC :**

Poursuite de la prise en charge sauf si indication refusée pour l'AMM (B/R <0)

#### **♦**Pour les nouveaux patients :

- → le médicament bénéficiait d'une ATU Cohorte
- si indication = ATUc et dans l'AMM ⇒ prise en charge
- si indication ≠ ATUc et dans l'AMM ⇒ évaluation par HAS
- si indication hors AMM ⇒ pas de prise en charge sauf si extension d'indication en cours d'évaluation

#### → le médicament était disponible via des ATUn

Mesure dérogatoire avec prise en charge pour les AMM obtenues avant le 1<sup>er</sup> juillet 2014

#### Au total ...

- ◆ Un dispositif utile et indispensable pour la santé publique
  - Besoin thérapeutique non couvert
  - Très soutenu par patients et prescripteurs
  - Plutôt bien encadré
  - Mais, ne pas le détourner !
- Pour ce qui concerne les ATU nominatives :
  - des ATUn nombreuses ;
  - un dispositif compliqué, lourd ;
  - une tendance à la pérennisation ou à une durée longue avant une AMM hypothétique;
  - une collecte de données d'efficacité difficile à mettre en œuvre,

# Poursuite de la politique d'extension des ATUC permet d'assurer

\$\\ \\ \'egalit\'egali

la qualité, la sécurité et la prise en compte du contexte individuel

suivi des patients organisé (PUT)

permet d'éviter le temporaire qui dure AMM

#### Merci de votre attention

françoise.mancel@ansm.sante.fr